

Les Autorisations à Usage Thérapeutique (AUT)

Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ?

Les sportifs, comme tout le monde, peuvent tomber malades ou présenter des conditions qui exigent l'usage de certains médicaments. S'il se trouve qu'une substance ou une méthode à laquelle un sportif doit avoir recours pour traiter sa condition est inscrite sur la liste des interdictions publiée et mise à jour par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques peut lui permettre de prendre le médicament nécessaire.

Quels sont les critères pour obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ?

- Le sportif subirait un préjudice de santé important si la substance ou la méthode interdite n'était pas administrée.
- L'usage thérapeutique de la substance ne devrait produire aucune amélioration significative de la performance.
- Il n'y a pas d'alternative thérapeutique raisonnable pouvant se substituer à la substance ou méthode normalement interdite.

A qui soumettre la demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ?

Pour les sportifs de niveau international, ou inscrits à une manifestation internationale, la demande doit être soumise à la fédération internationale.

Pour les autres sportifs, la demande doit être soumise à l'organisation nationale antidopage. [En pratique pour les athlètes LBFTD, à la Commission Médicale LBFTD.](#)

Quel est le rôle de l'AMA concernant l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ?

L'Agence a le droit de surveiller et de réviser toute AUT accordée par une fédération ou une organisation nationale antidopage. En outre, les sportifs qui demandent une AUT à une fédération ou à une organisation antidopage et qui se la voient refuser, peuvent faire appel de cette décision devant l'AMA.

Quelle est la différence entre une AUT abrégée et une AUT standard ?

Une AUT abrégée (procédure d'octroi allégée) est strictement limitée aux glucocorticoïdes administrées par voies non systémiques (voies locales et qui n'entraînent pas la diffusion du produit dans le corps entier ; sauf les applications dermatologiques qui sont autorisées), et aux bêta-2 agonistes (formoterol, salbutamol, salmeterol et terbutaline) par inhalation.

Comment faire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ?

- Les formulaires sont disponibles sur le site www.wada-ama.org et bientôt sur le site LBFTD.

- Demander à son médecin traitant de remplir le formulaire et de produire le dossier médical nécessaire, et l'adresser à la fédération internationale ou à la Commission Médicale LBFTD (selon le cas).
- Attention : la demande d'AUT doit être soumise au moins 21 jours avant de participer à une compétition.

Qu'arrive-t-il si la demande d'AUT est accordée ?

Les AUT sont accordées pour un médicament précis avec un dosage spécifique. Elles sont également accordées pour une durée définie au-delà de laquelle elles ne sont plus valables.

Le sportif doit se conformer à toutes les conditions du traitement précisées dans la demande d'AUT.

Que faire si la demande d'AUT est refusée par l'organisation compétente ?

Si l'AUT est refusée par l'organisation compétente, demander à l'AMA de réviser cette décision. La procédure de révision ne suspend pas la décision initiale. L'athlète n'est donc pas autorisé à faire usage de la substance tant que la décision de l'AMA ne lui est pas parvenue.

Que faire en cas de contrôle ?

En remplissant le formulaire de contrôle du dopage, bien s'assurer de déclarer la substance ou le médicament utilisé et bien préciser qu'une AUT a été accordée. Il est recommandé de remettre une copie du certificat d'approbation à l'agent de contrôle du dopage.

Qu'arrivera-t-il si la substance interdite est détectée au cours de l'analyse ?

Lorsque l'autorité de contrôle reçoit le rapport du laboratoire, un examen initial a lieu pour vérifier que l'AUT est toujours valable et que les résultats d'analyse correspondent à l'AUT accordée (nature de la substance, voie d'administration, posologie, période d'administration de la substance, etc.). Si l'examen s'avère satisfaisant, le résultat du contrôle sera enregistré comme négatif.

Où trouver davantage d'informations sur les AUT ?

Voir les sites www.wada-ama.org et www.infosport.be